

Décision

Générale

colonial

Décision n° 171-199-1913 Mouvement.

n° 171-199-1913

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 mai 1913

Numéro JO

n° 199 du 31/05/1913

Date du numéro

31 mai 1913

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité annuelle de 1.200 francs pour tenir lieu de frais de déplacement et de séjour est allouée au chef du service des Affaires indigènes.